

TEXTE DES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2016

1^{ière} résolution : Lecture et approbation du rapport de gestion préparé par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2015

Après lecture du rapport de gestion et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2015, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

2^{ème} résolution : Approbation des états financiers de l'exercice 2015

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2015 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2015 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à **11 344** dinars.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

3^{ème} résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2015

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2015 comme suit :

En dinars

Bénéfice net de l'exercice 2015	11 344,425
(+) Résultat reportés (suite résolution n° 3 du PV DE L'AGO du 24 juin 2015)	2 063 534,139
Base de calcul de la réserve légale	2 074 878,564
(-) réserve légale (5%)	-103 743,928
Bénéfice disponible	1 971 134,636
(-) Dividende (soit 0,040 dinars de dividende /action)	-1 048 000,000
Résultat reporté 2015	923 134,636

La date de mise en paiement des dividendes : 30 septembre 2016

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

4^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société " Abdennadher Bricolage Center"

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

- La vente à la société « ABC » de marchandises pour un montant de 2 463 218 dinars TTC. Le compte client « ABC » présente au 31 décembre 2015 un solde débiteur de 90 435 dinars.
- L'achat auprès de la société « ABC » de marchandises pour un montant de 244 dinars TTC. Le compte fournisseur « ABC » est soldé au 31 décembre 2015
- L'acquisition auprès de la société « ABC » d'une voiture CITROEN C5 (536 TU 148) pour un montant de 35 000 dinars.

Mr Lotfi ABDENNADHER et le représentant de la société SOMOCER n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

(Compte non tenu des actions de la société SOMOCER et de Mr Lotfi Abdennadher)

5^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société SOMOCER

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

- La vente de marchandises à la société « SOMOCER » pour un montant de 5 167 140 dinars TTC. Le compte client « SOMOCER » présente au 31 décembre 2015 un solde débiteur de 805 155 dinars.
- L'achat auprès de la société « SOMOCER » pour un montant global de 16 472 886 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SOMOCER » présentent au 31 décembre 2015 un solde créditeur de 2 178 063 dinars.
- La location auprès de la société SOMOCER d'un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1 200 dinars TTC.
- Le compte débiteur divers « SOMOCER » présente au 31 décembre 2015 un solde débiteur de 26 586 dinars.

Le représentant de la société SOMOCER, celui de la société Ab Corporation et Mr Lotfi Abdennadher n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

(Compte non tenu des actions de la société SOMOCER, de la société Ab Corporation et de Mr Lotfi Abdennadher)

6^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société AGRIMED

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

La vente de marchandises à la société « AGRIMED » pour un montant de 5 941 dinars TTC. Le compte client « AGRIMED » présentent au 31 décembre 2015 un solde débiteur de 2 316 dinars.

Mr Lotfi ABDENNADHER n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

(Compte non tenu des actions Mr Lotfi ABDENNADHER)

7^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société AB -CORPORATION

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

- L'assistance en matière juridique, contentieux, comptable, fiscale, investissement, financement, contrôle de gestion et systèmes d'information par la société « AB CORPORATION » au profit de la société « SOTEMAIL » pour une période d'une année renouvelable, débute le 1^{er} janvier 2014 et ce moyennant un montant mensuel de 20 000 dinars hors TVA avec une augmentation annuelle de 5%.

Le montant facturé par la société « AB CORPORATION » à la société « SOTEMAIL » s'est élevé en 2015 à 297 365 dinars toutes taxes comprises.

Le compte fournisseur « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2015 un solde créditeur de 35 561 dinars.

- L'octroi en 2014 à l'AB-CORPORATION par la SOTEMAIL d'un prêt pour un montant de 1 000 000 dinars.

Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2015 à 70 000 dinars hors taxes.

Ce crédit est assorti d'une garantie donnée par la société AB-CORPORATION sur les actions détenues par elle dans le capital de la société SOMOCER jusqu'à concurrence du montant du crédit majoré des intérêts conventionnels.

- L'octroi en 2014 à l'AB-CORPORATION par la SOTEMAIL d'un prêt pour un montant de 437 000 dinars.

Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2015 à 30 590 dinars hors taxes.

Ce crédit est assorti d'une garantie donnée par la société AB-CORPORATION sur les actions détenues par elle dans le capital de la société SOMOCER jusqu'à concurrence du montant du crédit majoré des intérêts conventionnels.

- Le compte débiteur divers « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2015 un solde débiteur de 504 803 dinars.

- Le compte client « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2015 un solde débiteur de 1 742 dinars.

Le représentant de la société Ab CORPORATION ainsi que M.Lotfi Abdennadher n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

(Compte non tenu des actions de la société AB CORPORATION et de M.Lotfi Abdennadher)

8^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société SANIMED

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

Des ventes de marchandises à la société « SANIMED » pour un montant de 1 026 dinars TTC. Les comptes clients ordinaires « SANIMED » présentent au 31 décembre 2015 un solde débiteur de 429 dinars, Les comptes clients douteux « SANIMED » présentent au 31 décembre 2015 un solde débiteurs de 473 dinars.

Le représentant de la société Ab CORPORATION ainsi que M.Lotfi Abdennadher n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

(Compte non tenu des actions de la société AB CORPORATION et de M.Lotfi Abdennadher)

9^{ème} résolution : Approbation des rémunérations, et avantages octroyés au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

Le Directeur Général bénéficie d'une rémunération mensuelle nette d'un montant de 10 000 dinars sur la base de 13 mensualités par an, des frais de carburant avec un maximum de 750 dinars par mois, des frais de communication téléphoniques ainsi que d'une voiture de fonction avec toutes les charges y afférentes.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une rémunération mensuelle nette s'élevant à 5 000 dinars sur la base de 13 mensualités par an, des frais de carburant d'un montant de 400 dinars par mois, des frais de communications téléphoniques pour un montant de 150 dinars par mois ainsi que d'une voiture de fonction avec toutes les charges y afférentes.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

10^{ème} résolution : Quitus au conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'exercice 2015

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2015.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

11^{ème} résolution : Fixation des jetons de présence au titre de 2015

L'Assemblée Générale fixe à 135 000 dinars, le montant global brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2015.

L'Assemblée Général charge le conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2015 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

12^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

BILAN
arrétés au 31 décembre 2015
(exprimé en dinars tunisien)

ACTIFS	2015 (après affectation)	2015 (avant affectation)
ACTIFS NON COURANTS		
ACTIFS IMMOBILISES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	54 033	54 033
AMORTISSEMENTS	(51 435)	(51 435)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 879 665	61 879 665
AMORTISSEMENTS	(15 954 286)	(15 954 286)
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 008 966	4 008 966
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	49 936 944	49 936 944
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	533 242	533 242
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	50 470 186	50 470 186
ACTIFS COURANTS		
STOCK	19 208 019	19 208 019
Provisions sur stocks	(142 707)	(142 707)
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	9 711 133	9 711 133
Provisions pour dépréciation des clients	(380 119)	(380 119)
AUTRES ACTIFS COURANTS	7 586 621	7 586 621
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	2 137 000	2 137 000
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES	1 199 837	1 199 837
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	39 319 784	39 319 784
TOTAL DES ACTIFS	89 789 970	89 789 970

BILAN
arrêtés au 31 décembre 2015
(exprimé en dinars tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2015 (après affectation)	2015 (avant affectation)
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL SOCIAL	26 200 000	26 200 000
RESERVES LEGALES	656 890	553 146
RESULTATS REPORTES	923 134	2 063 534
AUTRES CAPITAUX PROPRES	7 242 014	7 242 014
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	35 022 038	36 058 694
RESULTAT DE L'EXERCICE	0	11 344
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	35 022 038	36 070 038
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunt	13 624 971	13 624 971
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	13 624 971	13 624 971
PASSIFS COURANTS		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	18 290 190	18 290 190
AUTRES PASSIFS COURANTS	2 723 327	1 675 327
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	20 129 444	20 129 444
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	41 142 961	40 094 961
TOTAL DES PASSIFS	54 767 932	53 719 932
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	89 789 970	89 789 970

SOTEMAIL: TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES

	Capital Social	Primes d'émissions	Réserve légale	Subvention d'investissement	Actions Propres	Modification comptables	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
solde au 31/12/2012 avant affectation (2012)	23 000 000	-	138 325	762 617		(76 287)	83 116	1 420 009	25 327 780
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 06/05/2013)	-	-	75 156	-		-	1 344 853	(1 420 009)	-
Augmentation de capital (selon L'AGE du 16/04/2013)	3 200 000	-	-	-		-	-	-	3 200 000
Primes d'émissions (selon L'AGE du 16/04/2013)	-	4 800 000	-	-		-	-	-	4 800 000
Subvention d'investissement inscrite en résultat	-	-	-	(129 541)		-	-	-	(129 541)
Modification comptable affectant les résultats antérieurs	-	-	-	-		40 881	-	-	40 881
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-		-		1 501 152	-
Solde au 31/12/2013 avant affectation (2013)	26 200 000	4 800 000	213 482	633 076		(35 406)	1 427 968	1 501 152	34 740 272
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 19/06/2014)	-	-	146 456	-		-	1 354 696	(1 501 152)	-
Dividende relatif à l'exercice 2013 (selon L'AGO 19/06/2014)	-	-	-	-		-	(1 179 000)	-	(1 179 000)
Résultat de l'exercice 2014								2 260 483	
Solde au 31/12/2014 avant affectation (2014)	26 200 000	4 800 000	359 938	3 786 820		(35 406)	1 603 665	2 260 483	38 975 500
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 24/06/2015)			193 207			35 406	2 031 869	(2 260 483)	
Dividende relatif à l'exercice 2014 (selon L'AGO 24/06/2015)							(1 572 000)		
Solde au 31/12/2014 après affectation (2014)	26 200 000	4 800 000	553 145	3 786 820		0	2 063 534	-	37 403 500
Résultat de l'exercice 2015								11 344	
Solde au 31/12/2015 avant affectation (2015)	26 200 000	4 800 000	553 146	2 542 014	(100 000)		2 063 534	11 344	36 070 038
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 28/07/2016)			103 744				(92 400)	(11 344)	
Dividende relatif à l'exercice 2015 (selon L'AGO 28/07/2016)							(1 048 000)		
Solde au 31/12/2015 après affectation (2015)	26 200 000	4 800 000	656 890	2 542 014	(100 000)	-	923 134	-	35 022 038